Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 332 Vœu relatif au projet immobilier du 19 rue Georges Lardennois.

Le Conseil de Paris,

Un projet de promotion immobilière, situé au 19 rue Georges Lardennois, au cœur de la Butte Bergeyre, prévoit la démolition d'une maison de ville de deux étages et la construction d'un bâtiment de quinze logements répartis sur quatre étages. S'il était réalisé, ce projet empièterait sur un talus aujourd'hui végétalisé, largement visible depuis la rue. De par son gabarit et sa densité, ce projet porterait atteinte au caractère patrimonial et paysager de ce site exceptionnel à Paris. Son mode opératoire nourrit par ailleurs de vives inquiétudes compte tenu de la fragilité avérée des sous-sols alentours.

C'est pourquoi, sitôt informée de ces intentions début 2017, nous en avons informé l'association des habitants de la Butte-Bergeyre et demandé au promoteur de soumettre son projet à l'association. En avril 2018, la mairie du 19e arrondissement a émis un avis défavorable à ce projet, motivé par l'article 11 du Plan Local d'Urbanisme. Nous avons également saisi la Commission du Vieux Paris, qui s'est déclarée incompétente. Le Permis de construire a néanmoins été délivré.

Un recours gracieux et un recours contentieux ont été déposés par l'association des habitants de la Butte Bergeyre et une pétition a déjà recueilli plus de 500 signatures, demandant l'annulation de ce projet.

Nous soutenons ces démarches et mobilisations. Elles prolongent et relaient l'opposition constante de la Mairie du 19e à ce projet. Il est anachronique : face au réchauffement climatique, nous devons plus que jamais réguler très strictement la pression spéculative qui pèse sur des espaces végétalisés et non artificialisés. Il présente par ailleurs un risque sérieux de fragilisation d'un site vulnérable.

Sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec et des élus du groupe socialiste et apparentés, Fatoumata Koné, Sergio Tinti et Léa Filoche,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris confirme son opposition à ce projet ;

- Que la Ville de Paris mobilise tous les moyens à sa disposition pour obtenir son retrait.